



EXPÉRIMENTATION D'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC OU «RETRouver UN CIEL ÉTOILÉ»

Au cours de la réunion publique qui s'est tenue le 12 avril dernier portant sur le projet de l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit, Monsieur Sébastien Vauclair, astrophysicien, Madame Ghislaine Cabessut, Maire de Bouloc, l'Adjudant-Chef Bourgade et l'Adjudant Pecal ont évoqué les avantages liés à l'interruption de l'éclairage :



- > Lutte contre la pollution lumineuse
- > Économies financières
- > Diminution de la délinquance.

Dans le courant de l'été, des horloges astronomiques GPS seront installées ; ainsi, la phase de test pourra commencer pendant une durée de 3 mois. Suivra une consultation de la population.



LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

- > **Mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie** : les portes d'accès vont être remplacées.
- > **Installation des nouveaux jeux pour les enfants.**
- > **La création d'un giratoire sur la Route de Vacquiers** : les travaux vont débuter en juillet par le dévoiement du réseau d'eau potable jusqu'au 14 août, suivront les travaux du giratoire qui devraient se terminer fin novembre 2018. La circulation des véhicules sera réglementée au moyen de feux de signalisation temporaires.
- > **Achèvement de l'aménagement du local de la salle des fêtes**, destiné au rangement du matériel de l'école et de l'ALAE.

ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le **mardi 28 août**. Pensez à vous inscrire en Mairie au plus tard le **lundi 20 août**.



RÉGLEMENTATION À RESPECTER



- Les beaux jours sont de retour, si pour certains cette période estivale rime avec repos, d'autres s'affairent aux travaux de bricolage ou encore au jardinage. Afin de respecter la liberté et la tranquillité de chacun, la préfecture a mis en place un arrêté pour encadrer les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... Ces tâches pourront être effectuées seulement selon les jours et les horaires suivants :
 - *Les jours ouvrables* :
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 - *Les samedis* :
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - *Les dimanches et jours fériés* :
de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Un petit rappel concernant les hauteurs des plantations en limite des propriétés :
Toutes les plantations plantées entre 0,50 m et 2 m d'une limite séparative ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut (article 671 du code civil).
- Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre. Ces déchets (herbe issue de la tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille d'arbustes ou de haies...) doivent être déposés à la déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.
Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende.



PLAN DE GESTION DE LA CANICULE

Le dispositif de gestion d'une canicule prévoit un recensement des personnes vulnérables. Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître en Mairie.





INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales 2019 seront reçues jusqu'au **lundi 31 décembre 2018**.

RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes filles et jeunes gens doivent venir se faire recenser en mairie, à la date d'anniversaire de leurs 16 ans ou dans un délai de trois mois à compter de cette date (apporter le livret de famille).



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale sera fermée du **Lundi 16 Juillet au Vendredi 14 Septembre inclus**.

Gérard LE ROUX, bénévole à la bibliothèque municipale depuis Octobre 2003, a décidé de profiter pleinement de sa retraite, bien méritée. A partir de l'année prochaine, il ne sera donc plus présent le Lundi et le Vendredi pour vous accueillir et vous conseiller avec tout son sérieux dans le choix de vos ouvrages.

Nous faisons appel à toutes les personnes qui éventuellement seraient intéressées pour le remplacer et leur demandons de bien vouloir se présenter au secrétariat pour se faire connaître.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE



Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Lundi 8h30 - 12h15
- Mardi 8h30 - 12h15 et 16h00 - 18h00
- Jeudi 8h30 - 12h15
- Vendredi 8h30 - 12h15 et 16h00 - 19h00



STOP PUB

Les habitants qui ne désirent plus recevoir de publicités, peuvent venir retirer en mairie, un autocollant à apposer sur leur boîte aux lettres.

LAURÉATS AUX EXAMENS



Les titulaires du Brevet des Collèges, du CAP, du BEP ou du Baccalauréat sont invités à se faire connaître en mairie jusqu'au **31 octobre 2018**.

Un « bon cadeau » leur sera attribué en récompense et encouragement de leur réussite.

INFORMATIONS SCOLAIRES



- > Les cartes de transport scolaire seront à retirer en mairie dès la fin du mois d'août.
- > Les fiches d'inscription à la cantine scolaire qui vont être distribuées en Juillet seront à remettre au secrétariat **au plus tard le 21 août 2018**.



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES





Mouiller son corps et se ventiler



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Ne pas boire d'alcool



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU